## VILLE DE QUIMPER CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2022 Rapporteur : Madame Françoise DORVAL

N° 6

## ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 10/02/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/02/2022 (accusé de réception du 10/02/2022)

Acte original consultable au service des assemblées Hôtel de Ville et d'agglomération 44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

## Acquisitions rue de la Fontaine

A l'occasion de travaux rue de la Fontaine, il est proposé l'acquisition de deux parcelles, dont une bâtie pour un montant total de 119 600 €.

\*\*\*

Dans le cadre de travaux visant à la sécurisation des déplacements piétons et vélos et afin de fluidifier la circulation automobile rue de la Fontaine, la Ville envisage d'aménager une placette comprenant un espace jardin et un parking.

Ainsi, la commune va acquérir auprès de madame Baulard, la parcelle cadastrée section BI numéro 42, d'une surface de 95 m² au prix de 4 600 € et auprès de la SCI Côté 29, représentée par monsieur Baulard, la parcelle bâtie, cadastrée section BI numéro 41, d'une surface de 471 m² au prix de 115 000 €.

Les frais afférents aux transactions sont à la charge de la commune.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 d'autoriser l'acquisition de la parcelle cadastrée section BI numéro 42, au prix de 4 600 € et la parcelle cadastrée section BI numéro 41 au prix de 115 000 € ;
- 2 d'autoriser madame la maire à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.